



Communiqué 2024-23

Le 02 mai 2024

Interventions diverses

Message à tous les membres,

Chaudière-Appalaches : 2 agents blessés

Le 1^{er} mai lors d'une intervention de routine sur un camion-citerne transportant des matières dangereuses, en faisant le tour du véhicule nos membres ont senti une odeur provenant d'une valve qui était restée ouverte lors du transport, ils ont inhalé des vapeurs toxiques à ce moment, ils se sont retirés immédiatement, mais les vapeurs contenaient de l'ammoniac qui sont reconnus comme très nocive, quelques minutes plus tard ils ont commencé à ressentir des nausées et maux de tête, un de leur collègue les a transportés à l'hôpital pour s'assurer d'avoir des soins adaptés, ils ont été pris en charge immédiatement. Environ 2 heures plus tard, ils obtenaient leur congé de l'urgence, mais devaient être revus ce matin pour le suivi.

Québec métro : Cannabis et conduite

Sur le quart de soir, en allant au poste de contrôle, nos membres constatent la présence d'un véhicule sport immatriculé promenade stationnée sur les plateaux de pesée. Le conducteur est abordé en plaçant le véhicule de patrouille à côté de l'autre, il demande s'il peut faire peser son véhicule, on lui répond que oui, mais il est constaté une forte odeur de cannabis. En sortant du véhicule, notre membre voit qu'il y a un tison de cannabis qui brûle au pied de la portière du conducteur. Le véhicule est en marche. Il y a des contenants de cannabis sur le siège passager.

L'ordre de passer les épreuves de coordination mobile (ECM) est donné au conducteur, car il avait la garde et le contrôle du véhicule. Il échoue les tests et est arrêté par nos membres. La SQ prend charge et il échoue les tests de l'agent évaluateur.

Permis suspendu pour 90 jours et si les analyses le confirment, des accusations criminelles devraient suivre

Toujours dans le même poste, un véhicule commercial est intercepté pour avoir excédé la vitesse permise, lors du contact initial il est constaté une forte odeur de cannabis, il est ordonné au conducteur de passer les tests d'ECM qu'il échouera.

Le conducteur est mis en état d'arrestation et transféré au service de police de Québec. Permis suspendu pour 90 jours et si les analyses le confirment, des accusations criminelles devraient suivre.

NB : pour faire suite aux formations sur les ECM, les contrôleurs routiers constatent de plus en plus d'infractions dont la contribution au bilan routier est indéniable.

Gatineau (conduite dangereuse)

Alors que 2 de nos membres circulent dans une auto-patrouille identifiée sur une route numérotée à 2 voies (en rencontre), ils constatent la présence d'un VUS blanc qui roule en sens inverse, ils réussissent à éviter la collision en se déplaçant vers l'accotement tout juste sur le bord du fossé. Après avoir évité la collision, les gyrophares sont activés et se mettent en direction pour intercepter le VUS.

En revenant sur leurs pas, ils constatent toujours que le véhicule circule en sens inverse à haute vitesse, un appel est fait via le CCO pour informer la SQ du danger que représente ce véhicule, ils voient une fois de plus le VUS circuler en sens inverse pour dépasser plusieurs autres véhicules incluant un camion avec une remorque (53 pieds) sur une ligne double dans une courbe.

Constatant que le danger était trop important pour les autres usagers de la route, l'intervention est arrêtée.

Quelques jours plus tard, des patrouilleurs de la SQ rencontrent l'un des agents impliqués dans l'évènement, ils échangent des informations afin de corroborer les faits, il apprend que le véhicule est activement recherché, car il y aurait une personne portée disparue à l'intérieur, mais aussi que l'information transmise via notre centre d'appel ne s'est pas rendue aux patrouilleurs de la SQ qui était disponible à ce moment.

Autre conduite dangereuse

Au début du mois d'avril, dans les petites rues de ville de Québec, deux de nos membres constatent qu'un véhicule de promenade les dépasse par la gauche et ce, à contre sens et fait face à d'autres véhicules., ce qui m'est en danger la sécurité de tous. En vertu de nos pouvoirs criminels il est décidé de procéder à l'interception, cela semble vouloir se concrétiser, mais le conducteur décide subitement de repartir

en brûlant un feu rouge, accroche la chaîne de trottoir, circule avec une crevaison et passe près des piétons.

La possibilité d'interception est abandonnée, mais un suivi à distance, d'autres manœuvres sont constatés et le véhicule est perdu de vue puis revu momentanément (petites rues de Québec qui s'entrecroisent) toujours avec une conduite dangereuse. Le véhicule est relocalisé, car il a percuté des blocs de pierre qui bloquaient une rue.

Un feu se déclare sous le véhicule. Le conducteur semble dans un état comateux, pour le sortir, la fenêtre est brisée, mais la porte ne s'ouvre pas, en passant par la porte du côté passager, il est constaté que le conducteur s'est endormi au volant!

Les policiers et les pompiers arrivent sur place et prennent le tout en charge.

Dans l'intervention, notre membre est blessé à une main par la vitre, il aura une piqûre pour le tétanos et on comblera sa plaie qui saignait via une colle hospitalière.

Nous apprendrons plus tard que le conducteur a consommé un mélange d'antidépresseur, et de plusieurs alcools qui ont été retrouvés dans le véhicule.

Félicitation à nos membres qui ont su garder leur sang-froid.

Merci

Votre Exécutif